



Communiqué de presse
Paris, le 28 décembre 2007

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 DECEMBRE 2007

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 décembre 2007 sous la présidence de Monsieur Joaquin Rivero Valcarce a approuvé toutes les résolutions présentées, hormis les résolutions relatives à l'OPRA et à la réduction de capital qui étaient devenues sans objet, du fait de la décision de l'Autorité des marchés financiers du 13 décembre 2007 de déclarer non conforme le projet d'OPRA déposé par la Société.

Modification des statuts

La résolution concernant des modifications statutaires visant à faire supporter aux actionnaires qui pourraient en être la cause les conséquences du prélèvement, institué par la réforme SIIC IV, de 20% sur les sommes distribuées à ces actionnaires, a été soumise au vote des actionnaires et a été approuvée.

Fusion-absorption de Société des Immeubles de France

Le projet de fusion par voie d'absorption de Société des Immeubles de France par GECINA a été approuvé, la parité d'échange retenue, établie sur la base d'une analyse multicritères, étant de 9 actions GECINA pour 20 actions Société des Immeubles de France. En conséquence, le capital de GECINA sera augmenté de 126 405 actions qui seront attribuées aux actionnaires de Société des Immeubles de France autres que GECINA. Cette fusion s'inscrit dans une démarche de simplification de la structure de détention du groupe GECINA et de rationalisation de ses ressources. Les actionnaires de Société des Immeubles de France, en devenant actionnaires de GECINA, bénéficieront d'une meilleure liquidité de leurs titres.

GECINA est un des acteurs majeurs de l'immobilier coté en France.

Contact GECINA :

Régine WILLEMYNS
Tél : 33 (0)1 40 40 62 44

Contact presse :

KEIMA Communication
Alix HÉRIARD DUBREUIL
Tél : +33 (0)1 56 43 44 62
alix.heriard@keima.fr

